ANTENNE DE POÈTES SANS FRONTIÈRES MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE

CONCOURS DES JEUX FLORAUX MÉDITERRANÉENS 2024

SECTION ADULTES

sous l'égide de Poètes sans Frontières, de la revue l'Etrave et de MONTPELLIER METROPOLE.
En partenariat avec la ville de Castries et Montpellier Métropole.

ARTICLE 1 : *Les Jeux Floraux Méditerranéens Adultes sont ouverts à tous les poètes d'expression française du 1er décembre 2023 jusqu'au 15 avril 2024 dès l'âge de 22 ans. La journée de Remise des prix se tiendra en juin 2024, la date et le lieu seront précisés avec l'envoi du Palmarès début mai 2024.*

ARTICLE 2 : RÈGLES DU CONCOURS. Les candidats peuvent concourir au Prix du Recueil ou/et au Prix du Poème. S'ils souhaitent concourir aux deux catégories, ils devront s'acquitter en plus des frais d'inscription correspondants.

Le Jury veillera à ce que le genre poétique soit défendu et respecté, tant au niveau de la structure choisie, que du message à délivrer et du travail rhétorique du poète (trouvailles poétiques, musicalité, rythmique, maniement des rimes, pertinence du genre poétique choisi en lien avec le thème de l'auteur (prose, rimes, poésie néo-classique, libérée, ...). Merci de bien vouloir soigner l'orthographe et la présentation. Sont exclus les poèmes à caractère racistes, injurieux, grossiers ou pornographiques.

- *Écrire en Times New Roman ou Arial 12*
- *Respecter marges et sauts de ligne pour une présentation soignée.*
- *Agrafer les pages du recueil si vous souhaitez concourir au Prix du Recueil.*
- *Respecter l'anonymat en posant un code comme définit à l' article 3.*
- *Thème est libre, mais une attention particulière sera accordée aux poèmes en rapport avec les valeurs humanistes de Poètes sans Frontières.*

A : PRIX DU RECUEIL : envoi d'un tapuscrit agrafé, paginé et composé de 20 à 30 pages maximum. Sur la page de garde en haut à gauche indiquer LA SECTION PRIX DU RECUEIL + le code choisi comme suit : NOM D'UN POÈTE au choix+ un nombre à apposer. Au centre le titre de l'oeuvre. **Les données personnelles seront à inscrire sur le formulaire d'inscription (Article 3). À envoyer en 3 exemplaires par courrier + en parallèle en PDF par mail pour éviter les pertes éventuelles de courrier.**

B : PRIX DU MEILLEUR POÈME : Envoi de 1 à 3 poèmes maximum en 3 exemplaires. En haut à gauche de chaque Poème indiquer : SECTION PRIX DU POÈME + le code choisi : NOM D'UN PAYS au choix + un nombre à apposer.

Tous les genres poétiques sont admis (classique, libre, slam, haïkus, prose, ...). Les textes doivent ne pas avoir été publiés par ailleurs (parutions ponctuelles dans des revues littéraires ou anthologies collectives acceptées).
Vous reporterez vos codes dans votre fiche d'inscription.

ARTICLE 3 : COMMENT CONCOURIR ? *par courrier <u>et</u> par mail. Par mesure de précaution et afin d'éviter les pertes de courrier connus antérieurement pour certains, merci d'envoyer vos oeuvres par courrier et mail en parallèle, comme décrit ci-dessous :*

<u>* Envoi par courrier : Dans une grande enveloppe ajouter :</u>

- Une enveloppe vierge cachetée où sera glissée la Fiche d'inscription dûment remplie avec reporté le nom de code choisi, vos noms/prénoms, coordonnées + votre Chèque d'Inscription libellé à l'ordre de POÈTES SANS FRONTIÈRES.
- Y joindre vos oeuvres en 3 exemplaires.
- Ajouter une enveloppe libellée à votre adresse et dûment affracnhie, pour l'envoi du Palmarès et votre invitation pour la journée de Remise des Prix et notre manifestation des Estivales, en juin 2024 à Castries près de Montpellier.
- ENVOYER LE TOUT : à **Marie Tuyet, 131 chemin des Fauvettes 34170 Castelnau-le-Lez.**

* ***Envoi par mail :*** en format PDF, envoyez vos oeuvres à : **Marie TUYET par mail** : **montpelliermediterranee.psf@gmail.com**. Elle se chargera de le transmettre au Jury pour garantir votre anonymat.

Pour vous évitez des frais supplémentaires, le Palmarès et les détails de la journée de Remise des Prix pourront vous être communiqués par mail à votre demande (fiche d'inscription, rubrique spéciale). En ce cas, vous serez dispensés de joindre à votre envoi une enveloppe libellée à votre nom affranchie au tarif en vigueur.

ARTICLE 4 : FRAIS DE PARTICIPATION :
S'agissant d'un concours à but caritatif ou humanitaire, nous vous remercions de vos frais de participation, qui rejoignent nos projets solidaires en permettant ainsi de faire oeuvre fraternelle et solidaire en Poésie. Cette année, notre Antenne souhaite dédier son concours des Jeux Floraux Méditerranéens 2024 à l'association « La Petite Fille qui s'attarde », oeuvrant auprès d'enfants polyhandicapés et leurs familles, une association présidée par Marjorie PLOYÉ basée dans l'arrière-pays montpelliérain à Prades-le-Lez.

- Est demandé un chèque de 15 € (Prix du Recueil) ou 10 € (de 1 à 3 Poèmes), renseigné à l'ordre de Poètes sans Frontières. Votre chèque de participation est à glisser dans votre enveloppe vierge cachetée avec la fiche d'inscription.

- De plus le paiement donnera droit à un abonnement à la revue d'arts et des lettres l'Étrave pour ceux n'étant pas déjà membres.

ARTICLE 5 : DISTINCTIONS. Seront récompensés dans chaque catégorie jusqu'à 3 lauréats. LE LAURÉAT du PRIX DU RECUEIL sera automatiquement sélectionné pour participer au grand concours national des JEUX FORAUX DE FRANCE de Poètes sans Frontières, dont le prix consiste en l'édition du manuscrit primé chez Nouvelle Pléïade. Trophées, diplômes et beaux livres seront offerts par PSF, la Ville de Castries et Montpellier Métropole par ailleurs.
Pour le cas où plusieurs candidats se distingueraient, le Jury se réserve le droit d'ajouter de nouvelle distinctions. Inversement, s'il le Jury n'est pas tenu de récompenser jusqu'à 3 lauréats s'il ne l'estime pas nécessaire.

ARTICLE 6 : REMISE DES PRIX ET ESTIVALES POÉTIQUES DE L'ANTENNE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE DE POÈTES SANS FRONTIÈRES.
Est créé en juin un après-midi poétique nommé les **ESTIVALES POÉTIQUES et se découpant comme suit :**
Partie 1 : Cérémonie de Remise des Prix. Les lauréats primés seront invités à dire un de leur poème primé. Le candidats non retenus pourront également venir dire leur poème en *Partie 2* de la Manifestation, soit librement, soit en participant aux *Joutes Poétiques,* soumises au vote du public. La médiathèque de Castries, partenaire du projet, réalise ensuite une exposition poétique à partir des poèmes de tous les participants, primés ou non, durant tout l'été de Juillet et Août. Des ateliers, une buvette solidaire et des temps musicaux sont mis en place avec des musiciens invités spécialement pour cette belle journée solidaire.

Les personnes ne pouvant se présenter sont priées de se faire représenter. Les prix ne seront pas expédiés à l'exception des diplômes, sur demande de l'auteur et moyennant une grande enveloppe affranchie libellée à son adresse qu'il aura fait parvenir à : **Marie TUYET, CONCOURS DES JEUX FLORAUX, 131 Chemin des Fauvettes 34170 CASTELNAU-le-LEZ.**

Les décisions du jury sont sans appel. Les oeuvres ne seront pas rendues.

UNE QUESTION SUR LE CONCOURS ? Marie TUYET, responsable de l'Antenne de PSF sur Montpellier/Occitanie : 06 28 22 87 95/ montpelliermediterranee.psf@gmail.com.